

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 novembre 2023

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-trois et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD

Votants : 16

Absents excusés : Fabien JACQUET (procuration à Michel BRUHART), Loïc CHRISTIN (procuration à Patrick DUMAS)

Absents : Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2023_39 - Objet : Décision modificative n°02/2023 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser la dépense liée au règlement de la formation Berger Levrault (logiciel de paie).

Les crédits budgétaires de 2023 inscrits en dépenses n'étant pas suffisants, il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

Num	Libellé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
2051	Formation		+780.00 €
2315	Installation, matériel et outillage technique	- 780.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la présente décision modificative,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser la présente décision,
- **DIT** que le Receveur Municipal sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

